

➤ Des aides financières pour sécuriser votre parcours

Le Référent handicap vous accompagne dans la constitution de votre dossier RQTH. En parallèle, les aides financières sont accessibles via :

- L'Agefiph (secteur privé) en partenariat avec Cap Emploi.
- Le Fiphfp (secteur public).
- Les OPCO financent les adaptations pédagogiques en CFA pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.



➤ NOUS CONTACTER

Besoin d'informations supplémentaires
ou d'un accompagnement ?

Prenez contact avec le Référent handicap CMA Formation,
votre partenaire pour un parcours réussi.

Clément CHALANDON
04 66 62 80 97
clement.chalandon@cma-gard.fr

CMA FORMATION

 **NÎMES**

904 avenue Maréchal Juin
30900 Nîmes

cma-gard.fr



CMA FORMATION

 **NÎMES**

UNE FORMATION SUR MESURE, ADAPTÉE À VOS BESOINS !

Chaque apprenant doit pouvoir bénéficier
d'une formation adaptée à ses besoins spécifiques.
Avec notre accompagnement, nous faisons
de votre réussite notre priorité.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

GARD

UN PROJET DE FORMATION EN ALTERNANCE ? NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS

Vous avez trouvé une entreprise prête à vous accueillir en alternance ? Ensemble, nous rendons ce projet possible, quels que soient vos besoins. Notre équipe est à vos côtés pour adapter votre parcours et vous accompagner dans toutes vos démarches.

LE RÉFÉRENT HANDICAP CMA FORMATION

Le Réfèrent handicap CMA Formation est votre interlocuteur dédié pour vous accompagner, vous et votre employeur, à chaque étape de votre parcours. Grâce à un accueil personnalisé, il identifie avec vous les solutions d'adaptation nécessaires et vous accompagne dans un environnement de formation inclusif.

Votre allié au quotidien

- Évaluation de vos besoins dès le premier entretien.
- Accompagnement dans les démarches auprès de la MDPH (demande de RQTH).
- Mise en place d'adaptations pédagogiques et organisationnelles en centre de formation et d'aménagements pour les examens.
- Lien avec votre employeur et votre maître d'apprentissage
- Soutien personnalisé tout au long de votre formation.

DES CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉES

Pour bénéficier d'un accompagnement sur mesure et sécurisé, vous devez soit :

- Avoir la Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou être en cours de demande.
- Disposer d'une notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), pour avoir bénéficié soit d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS), de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ou de la Prestation de compensation de handicap (PCH) durant votre scolarité.

Si vous êtes bénéficiaire de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), vous êtes également éligible.

La RQTH : pour réussir en toute sérénité

Bénéficier de la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) vous donne accès à l'apprentissage sans limite d'âge et à de nombreux aménagements :

- Durée du contrat aménagée, allongement ou réduction.
- Aménagement du temps de formation.
- Adaptation des supports pédagogiques.
- Aides techniques ou humaines.
- Suivi pédagogique régulier.
- Accompagnement spécifique en entreprise, sans limite d'âge.
- Possibilité d'allongement du contrat d'apprentissage.
- Aides financières pour vous et votre employeur.
- Aménagement des examens (temps majoré, matériel adapté, salle individuelle).

Confidentialité garantie

La démarche RQTH est confidentielle et volontaire. Vous choisissez librement de partager cette information avec votre employeur et votre centre CMA Formation.

UN PARCOURS ADAPTÉ, CO-CONSTRUIT AVEC VOUS

Nous mettons tout en œuvre pour que votre parcours soit en adéquation avec vos besoins. Un dialogue continu avec l'équipe pluridisciplinaire (structures médicosociales, formateurs, maîtres d'apprentissage) assure une prise en charge globale et cohérente.

Des solutions concrètes

- Aide humaine en classe pour un meilleur accompagnement.
- Adaptation des modalités d'examens (majoration du temps des épreuves, matériel spécifique, aide humaine).
- Adaptation du matériel pédagogique et du poste de travail.
- Parcours CAP aménagé sur 3 ans :
 - 1^{ère} année** : mise à niveau des savoirs de base avec pédagogie différenciée.
 - 2^e et 3^e année** : intégration dans le parcours classique.

